

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE Séance du Mardi 8 novembre 2022

Le conseil d'école s'est réuni Mardi 8 novembre 2022 à l'école Pierre et Marie CURIE d'Erstein.

Étaient présents :

- Mme HEYM, adjointe au maire,
- Mmes BAPST, BOERWANGER, DELARCHAND, HELLER, HELOIR, KASTNER, KUNZ, LAUWICK, POIRIER COLLARD (supp.), RICHTER et SCHLICK, représentantes élues des parents d'élèves,
- Mmes CARPANEN, CATTET BOURBIER, DAGOT, DALVAI, GERBER, GROHENS, HOEGY, KIRNER, MAIZIERES, MITAINE, POUX, RIFF, ROTH, THYRLAND et M. KRIEGER, enseignants et
- M. ANTONI-ARRUS, directeur de l'école.

Absents excusés :

- Mme CROCENZO, IEN,
- Mmes DENNI (supp.), DUMON, MARISSA (supp.), MULLER, SCHMELTZ (supp.), WALTER, WELSCH (supp.) et M. DOUGAREM, représentants élus des parents d'élèves,
- Mmes ALBERT, LIDY, PROBST, et M. DI POL enseignants.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Un secrétaire de séance sera désigné au début de chaque réunion du Conseil d'École avec une alternance entre les parents d'élèves et les enseignants. La secrétaire de séance désignée ce soir est : Mme LAUWICK Emmanuelle, parent d'élève.

2. RESULTAT DE L'ELECTION, INSTALLATION, PRÉSENTATION DES MEMBRES

Le directeur rappelle les résultats des élections (**2022 → 51.62%**, 2021 → 54%, 2020 → 56.69%, 2019 → 47.84%), félicite et remercie les parents présents pour leur participation à la vie de l'école. Le scrutin électronique n'a pu être mis en place. La plateforme officielle n'est pas encore disponible.

Il est important de rappeler que chaque année des erreurs sont faites au moment des votes : les bulletins ne doivent pas être annotés, raturés. Les parents choisissent la liste entière et non une seule personne sur cette liste. Une réflexion est à envisager autour de la notice explicative afin d'éviter ces erreurs récurrentes (ex : note aux parents dans le cahier de liaison avant la réception du matériel de vote pour rappeler les règles à respecter).

3. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ÉCOLE

Un règlement intérieur du Conseil d'école a été transmis à tous les membres afin de l'étudier. Celui-ci permet à l'ensemble des membres de s'accorder sur le fonctionnement des réunions. Les membres en ayant pris connaissance, celui-ci est adopté par le Conseil d'école à l'unanimité.

4. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 9 JUIN 2022

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

5. ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Le règlement intérieur de l'école doit être modifié. Le directeur présente les éléments nécessitant une modification et en explicite les raisons : harcèlement scolaire et objets connectés. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

La formation des enseignants autour du harcèlement scolaire est terminée et le groupe scolaire a déjà dû faire appel une fois, depuis le début de l'année, à la cellule pHARe constituée de plusieurs enseignants. Ce

cas s'est résolu sans gravité mais nous demandons néanmoins aux parents de rester vigilant sur l'état émotionnel de leurs enfants et leurs attitudes face à l'école et leurs camarades.

6. COOPÉRATIVE SCOLAIRE 2022/2023 ET BILAN FINANCIER 2021/2022

Mme KIRNER prend la parole pour la présentation du compte de fonctionnement général de la coopérative scolaire. Les comptes ont été vérifiés par Mme PROBST, enseignante et Mme MULLER, parent d'élèves. Au 31/08/2022, la coopérative présente un excédent de 6386,42€. Excédent principalement dû au versement des subventions de la mairie pour 2021 et 2022 sur le même exercice comptable de la coopérative scolaire et à l'attente de la facture du photographe scolaire pour l'année scolaire 2021-2022.

Les dépenses sont dues en partie aux achats des fichiers ainsi qu'aux sorties scolaires (dont 2 classes de voiles) ; le contexte sanitaire a bloqué les mouvements habituels.

Malgré tout, la coopérative permet de prendre en charge la totalité des dépenses pour les activités des enfants, sans que les parents n'aient à payer un surplus.

7. VIE SCOLAIRE

- **Structure pédagogique : classes et effectifs**

A ce jour, l'effectif s'élève à 357 élèves répartis en 14 classes.

54 élèves sont scolarisés dans le bâtiment Albert SCHWEITZER (2 classes), 111 élèves à Marie CURIE (4 classes) et 190 à Pierre CURIE (8 classes).

127 élèves sont en CE2, 112 en CM1 et 116 en CM2.

54 élèves sont en classes bilingues (3 classes) et 301 en classes monolingues (11 classes).

Pour rappel, la répartition des élèves est de la responsabilité du directeur après avis du conseil des maîtres. La réussite des élèves est notre priorité et le restera.

Quid de la 6^e bilingue à Erstein ? Une action est entreprise par les parents d'élèves à ce sujet.

Il est précisé également auprès de Mme HEYM, adjointe au Maire, qu'il manque une salle dans l'école pour les prises en charge inclusives (RASED, ergothérapeutes, réunions d'équipe éducative, de suivi de scolarisation, aménagements pédagogiques) mais aussi pour l'enseignement religieux et les formations des enseignants. Une salle qui ne soit pas mutualisée mais bien à l'usage unique de l'école. Mme HEYM a noté les informations et a besoin d'éléments factuels de la part des enseignants pour pouvoir réfléchir à une nouvelle organisation au sein de l'école. Une synthèse sera transmise aux élus par le directeur.

- **Dispositifs d'aide aux élèves**

En s'appuyant sur les « *caractéristiques individuelles et les potentialités de chaque élève* », l'équipe adapte son enseignement (= Différenciation pédagogique) au quotidien.

En cas de difficultés plus importantes, un accompagnement des élèves peut être proposé sous la forme des APC, d'une prise en charge par le RASED ou encore d'un stage de réussite.

En cas de difficultés persistantes notamment liées à un trouble, différents plans ou programmes peuvent également être mis en place (PPRE/PAP/PAI). Cela met du temps pour être mis en place mais cela en vaut vraiment la peine au vu de l'aide que cela apporte aux enfants concernés.

Les élèves en situation de handicap peuvent quant à eux profiter de l'accompagnement d'un AESH ou du dispositif ULIS.

Actuellement, 7 élèves bénéficient d'une AESH. Mme THERMELE intervient auprès de 3 élèves, Mme OTT également auprès de 3 élèves, et Mme UYANIKTURK (1/2 temps) accompagne 1 élève. 3 élèves sont toujours en attente d'accompagnement à ce jour.

8 élèves (sur 11 au total) bénéficiant du dispositif ULIS sont scolarisés dans notre école. Mme CATTET BOURBIER, coordinatrice de l'ULIS (rattachée à l'école Anne FRANK) fait une présentation du dispositif. 2 élèves seront intégrés dans le dispositif dès le lundi 14/11/22. Ce qui portera leur nombre à 13 : 10 élèves de PMC et 3 de l'école Anne FRANK.

Il est à noter que le dispositif ULIS d'ERSTEIN est spécialisé dans les troubles des fonctions cognitives. Les 13 enfants ont 13 profils différents et chacun a sa classe de référence. Mme CATTET BOURBIER insiste sur le fait que le handicap n'est pas toujours visible et qu'il est très important pour ces enfants de pouvoir être inclus et au contact des enfants de leur âge pour se sentir motivés et progresser.

L'an dernier fût une année chaotique avec un manque d'AESH, cette année est plus positive avec la présence de 2.

Le directeur remercie toute l'équipe pour le travail réalisé.

- **Actions pédagogiques entreprises et à venir**

- o **Rentrée en musique** : concert de l'école municipale à la rentrée.
- o **Election du Conseil Municipal des Enfants (CM1)** : Une belle réussite est également à mettre en lumière, 2 enfants du dispositif ULIS font, cette année, partis du Conseil Municipal des Enfants de la ville de ERSTEIN.
- o **ITS (Natation au 2^e trimestre- Attention aux agréments valables 3 ans à repasser si besoin)**
- o **Festival Augenblick** : festival du film germanophone
- o **Ecole et Cinéma** : dispositif annuel
- o **Médiathèque** : animations
- o **Journée internationale des droits de l'enfant (UNICEF)** : Comme tous les ans, des jeunes en service civique interviendront sur les droits des enfants. 12 classes sur 14 (2 enseignants ne souhaitant pas participer) assisteront à une projection de films sur le sujet.
- o **Roc en stock / Bloc en stock (Escalade)** : 2 classes profitent de 6 séances tous les jeudimatin et 2 classes de séances durant toute une semaine.
- o **Orchestre à l'école** : La classe de CM2a de Mme GROHENS participe à l'année à ce dispositif particulier. C'est la 3^e année d'existence de ce projet dans notre école. La classe se rend tous les lundis après-midi à l'école de musique. Le 7/10/22, la classe a pu assister aux répétitions de l'orchestre philharmonique de Strasbourg. Les enfants ont pu écouter un morceau de Fantasia, ainsi qu'une musique plus contemporaine sous la direction du compositeur présent.
- o **Jardin pédagogique** : le projet a vu le jour au printemps dernier : des plantations et une première récolte a été faite à la rentrée. Une mise en place d'un planning d'intervention des classes pourra être envisagé, tout est encore à imaginer.
- o **Voile** : 2 classes de CM2 participeront à une semaine de voile sur le plan d'eau de PLOBSHEIM en juin 2023.

- **Création d'une association de parents**

Une association des parents d'élèves des écoles primaires d'ERSTEIN est en cours de création. Une réunion avec les élus locaux à la mairie est prévue le 14/12/22. Cette association permettra aux écoles une collecte de fonds par le biais de ventes et d'actions diverses afin de permettre plus d'activités et/ou sorties pour les élèves.

8. Communication parents/école

Le numérique offre de réelles opportunités dans les relations Familles/École. Toutefois, il y a également des points de vigilance non négligeable à aborder.

Le directeur rappelle le droit à la déconnexion de tous. En effet, afin de maintenir une communication sereine, il faudrait que chacun accepte la non immédiateté des messages. Chaque enseignant admet qu'un parent actif, lui écrive le soir. En conséquence, chaque parent doit accepter que l'enseignant ne lui réponde

pas dans les 12 heures. Il s'agit de communiquer uniquement quand c'est nécessaire et de toujours respecter un cadre d'usage respectueux de l'intimité des parents mais également des enseignants.

Nous enseignons le respect, le vivre ensemble, les valeurs communes, les interdits à nos élèves et nous nous devons d'appliquer les mêmes règles en tant qu'enseignant et parent.

Il est également rappelé que chaque enseignant est libre de choisir son mode de communication avec les familles : cahier de liaison, mail ou messagerie via un Espace Numérique de Travail. Le site internet interne de l'école est en cours de remise en état par M. ANTONI-ARRUS.

9. Sécurité à l'école et aux abords

Les exercices de sécurité : Le directeur rappelle qu'un exercice incendie doit avoir lieu 3 fois par an. Celui-ci sert à s'entraîner à réagir le mieux possible à une situation d'incendie et de s'y préparer. Au premier exercice, les enfants seront informés afin d'éviter toute panique.

Dans ce volet sécurité, le directeur tient également à aborder la question du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité). Il permet de se préparer à réagir le mieux possible à des risques tels : le séisme, l'inondation ainsi que l'intrusion (attentat). Chaque école a pour obligation de réaliser 2 exercices de ce type par an. Ils sont réalisés par notre école ainsi que par l'école Anne FRANK au même moment.

Vigilance aux entrées et sorties de l'école : Les portes d'entrées sont systématiquement verrouillées sur le temps de classe. Merci d'être vigilant en cas de retour de prise en charge (ex : orthophoniste) durant le temps scolaire ou en cas de retard. Il est impératif d'accompagner votre enfant jusqu'à la porte de l'école.

L'école est responsable des enfants pendant toute la durée du temps scolaire. Si un enfant doit sortir pour motif personnel, l'école doit pouvoir se décharger de cette responsabilité sur une personne prenant en charge l'enfant. En aucun cas, un enfant ne pourra sortir de l'école pendant le temps scolaire seul.

10. Divers

Les parents d'élèves présents ont demandé à Mme HEYM si plusieurs policiers pouvaient être affectés à la surveillance des écoles le matin et l'après-midi. Malheureusement il y a moins de 10 policiers qui interviennent sur ERSTEIN mais également NORDHOUSE et GERSTHEIM.

Une réflexion autour de la mise en place du pédibus est envisagée ainsi que le dispositif "École à Vélo" afin de désengorger les rues des écoles, des voitures et ainsi assurer plus de sécurité pour tous les enfants et parents circulant chaque jour.

Une aide aux devoirs va être mise en place de 16h30 à 17h30 par la commune, avec une prise en charge des enfants dès 16h10. Une réflexion est nécessaire quant à l'heure et les jours de prise en charge car le projet actuel propose cette aide en même temps que les APC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

Prochaine réunion du Conseil d'école : Jeudi 16/03/2023 à 17h30.

A ERSTEIN, le 8/11/2022

Le Secrétaire de séance,
Mme LAUWICK Emmanuelle

Le Président du Conseil d'école,
M. ANTONI-ARRUS Arnaud (directeur)